



# RÉUNION PUBLIQUE

Compte-rendu du mardi 16 septembre 2025

*Parempuyre, L'Art Y Show*

*À l'issue de la concertation préalable du public, organisée du 24 mars 2025 au 15 mai 2025, le bilan de la concertation des garants nommés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a été publié en juin 2025. EMME et Rte ont remis à la CNDP la réponse des maîtres d'ouvrage, document dans lequel ils ont confirmé leur volonté de poursuivre le projet, répondant aux questions et prenant des engagements de maintien de l'information et du dialogue avec le public.*

*Encadrée par Jean-Michel THORNARY, reconduit dans son rôle de garant par la CNDP, une nouvelle étape appelée « concertation continue » s'ouvre jusqu'à l'enquête publique.*

*Pour lancer cette nouvelle démarche, une réunion publique s'est tenue le 16 septembre 2025 à la salle de L'Art Y Show à Parempuyre et a accueilli 201 participants.*

## Introduction

---

### **Béatrice de FRANÇOIS, maire de Parempuyre**

*« Monsieur le préfet, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, bonsoir.*

*Cette concertation, qui a démarré il y a quelques mois, continue ce soir. La ville de Parempuyre a découvert ce projet au printemps 2024. Depuis, nous essayons de comprendre ce projet, de l'accompagner le plus possible, pour les habitants de notre commune et de Blanquefort aussi.*

*Je remarque que toutes ces séances de concertation ont petit à petit fait bouger les lignes de ce projet, l'ont amendé, et cela va continuer jusqu'au début de l'enquête publique. Je vous incite à venir vous exprimer là où votre voix porte, et là où la concertation est légale et entendue. Cela aidera à la décision des services de l'Etat sur ce projet. Ce projet touche la métropole et la ville de Parempuyre puisqu'il se situe à 3km du centre-ville. Nous y sommes donc attentifs.*

*N'hésitez pas à poser vos questions, à venir vous renseigner. Le garant de la concertation est présent ainsi que le porteur de projets pour vous répondre. »*

### **Jean-Michel THORNARY, garant nommé par la Commission Nationale du Débat Public pour le projet EMME**

#### **La procédure administrative**

A la fin de l'année 2024, suite aux attentes des élus et du territoire, la société EMME a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour mener une concertation préalable autour de son projet. Cette démarche, encadrée par M. Thornary le garant de la concertation continue



et M. Richard Pasquet, a été déployée au printemps 2025. Après une analyse de contexte, les garants ont conseillé le porteur de projets pour la rédaction du dossier de concertation afin qu'il soit complet et qu'il aborde les questions posées. Après validation du dossier de concertation et du dispositif par la CNDP, la concertation préalable s'est déroulée du 24 mars au 15 mai 2025. Le dispositif contenait des réunions publiques, des débats mobiles sur la métropole bordelaise (place des Quinconces, Université, etc.) et des ateliers thématiques. Un public varié s'est exprimé, a donné son avis sur le projet et a posé des questions auxquelles la société EMME a dû répondre.

Les deux garants nommés ont réalisé un bilan exhaustif de l'ensemble des sujets abordés pendant la démarche de concertation préalable. Ce document, disponible sur le [site internet de la concertation](#) et sur le [site de la CNDP](#), contient également des recommandations. La société EMME a répondu au bilan des garants en précisant la poursuite du projet et les engagements associés.

Ces deux documents clôturent la phase de concertation préalable pour entrer dans une nouvelle étape : la concertation continue.

### **La concertation continue**

La concertation continue se déroule après concertation préalable et jusqu'à l'enquête publique pour maintenir l'information et les échanges avec le public. L'instruction du dossier se déroule en parallèle de la concertation continue.

Dans sa réponse faite au bilan des garants, la société EMME a proposé pour cette phase un dispositif de concertation riche. Dès la fin du mois d'août, des débats mobiles ont été organisés à Parempuyre : gare de Parempuyre, parking d'Intermarché, parc des Jalles, lycée des Portes. Le dispositif contient deux réunions publiques, celle qui fait l'objet du présent compte rendu et une autour du sujet de la maîtrise des risques. Conformément aux engagements pris lors de la réunion publique de clôture de la concertation préalable, un comité de suivi sera mis en place avec les acteurs du territoire.

Également, une newsletter régulière sera diffusée dans les boîtes aux lettres des habitants de Blanquefort et de Parempuyre et sera diffusée par mail aux personnes inscrites sur le site internet du projet. La première de ces lettres est déjà diffusée.

Des [fiches thématiques](#) sont également disponibles sur le site internet de la concertation afin d'approfondir certains thèmes clés du projet.

Les garants de la concertation préalable, M. Thornary et M. Pasquet ont été interpellés par le Collectif du Bois Vert concernant la qualification du projet en PINM : Projet d'Intérêt National Majeur. Ce point sera abordé par le M. Le Secrétaire Général de la Préfecture au cours de la réunion. Cette qualification est intervenue en même temps que le gouvernement a annoncé une surprime pour les achats de véhicules électriques dotés de batteries européennes.

Pour contacter directement M. Jean-Michel Thornary, garant du projet EMME, veuillez le joindre sur son adresse mail : [jean-michel.thornary@garant-cndp.fr](mailto:jean-michel.thornary@garant-cndp.fr)



## François DRAPE, secrétaire général de la préfecture de Gironde

*« Je suis secrétaire général de la préfecture de la Gironde depuis 15 jours. M. le préfet était présent aux rencontres organisées lors de la concertation préalable ainsi que les services de l'Etat qui sont également présents pour cette réunion. La DREETS, la DDTM et la DREAL pourront répondre à vos questions au cours de cette réunion.*

*Ce projet est stratégique pour la souveraineté nationale. Décarboner l'économie implique le recours accru aux matériaux stratégiques pour les batteries mais aussi pour les énergies renouvelables. Notre pays a un retard conséquent par rapport à certains pays d'Asie notamment la Chine et l'Indonésie qui produisent du nickel et du cobalt en masse, plus de 50 % du raffinage mondial. Ce projet apporterait une réponse majeure en produisant 20 000 tonnes de nickel et 3 000 tonnes de cobalt par an, soit 30 % des besoins français.*

*Ce projet, comme tout projet industriel, comporte des impacts locaux importants. Une concertation préalable encadrée par la CNDP s'est alors tenue du 24 mars au 15 mai 2025. Vous remercieriez M. THORNARY et M. PASQUET pour avoir animé ces débats, recensé vos remarques et vos questions et élaboré des recommandations pour la société EMME.*

*En raison de son caractère stratégique, le gouvernement a qualifié, par décret du 5 septembre, le projet en tant que Projet d'Intérêt National Majeur (PINM). Cette disposition permet de sécuriser l'implantation de projets stratégiques qui peuvent rencontrer des freins dans leur développement, comme le raccordement électrique. Cette classification n'exonère en aucun cas l'entreprise de respecter la réglementation en vigueur.*

*Le dépôt du projet a été réalisé le 11 juillet 2025. Il a été validé complet au début du mois d'août. Les services de l'Etat réalisent une instruction méticuleuse et apportent un cadre impartial exigeant. Vous êtes invités à vous exprimer au cours de cette concertation continue. Vous serez également invités à vous exprimer au cours de l'enquête publique. Les services de l'Etat veilleront à la conformité du dossier par rapport à la réglementation en vigueur. Ils analyseront l'ensemble des impacts et veilleront aussi à la prise en compte des enjeux environnementaux, économiques et sociétaux du projet. Des décisions motivées, compréhensibles et cohérentes par rapport aux enjeux seront rendus.*

*Je souhaite saluer cet engagement pour cette nouvelle phase de concertation qui s'ouvre aujourd'hui. Remercions encore une fois M. Thornary. De nombreuses rencontres seront organisées pour vous permettre de poser toutes vos questions, sans tabou et dans le respect de chacun. »*

## Les procédures administratives

---

### Le calendrier 2025

Par Sylvie Dubois-Decool, directrice générale EMME

Depuis la dernière réunion publique du 12 mai 2025, le projet a passé des jalons importants : la fin de la concertation préalable ainsi que le dépôt du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale et du Dossier de Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme. Le dossier a été estimé comme complet et régulier par la DREAL début août, ce qui souligne la

maturité et la pertinence du dossier technique. Le dossier, de 3 700 pages au total, comporte un nombre important d'études, sur tous les aspects techniques et réglementaires.

L'équipe EMME continue de travailler pour améliorer le projet et ses aspects techniques. Également, la préparation du chantier et de la construction de l'usine est en cours de préparation.

Sur les derniers mois, les équipes EMME ont été mobilisées sur les dossiers d'autorisation environnementale et de mise en compatibilité. Maintenant que les dossiers sont déposés, en parallèle de répondre aux questions et avis qui seront reçus dans le cadre de l'instruction, nous souhaitons ouvrir un nouveau chapitre. Il s'agit de faire de ce projet un "projet de territoire". Antonin Beurrier a présenté un certain nombre de propositions concrètes lors de la réunion de clôture du 12 mai 2025, sur le sujet de la navette fluviale, les aménagements des berges par exemple. Nous souhaitons revoir ces propositions avec vous, les amender ou les adapter si nécessaire et anticiper leur mise en oeuvre, pour pouvoir les mettre en oeuvre lorsque nous aurons les autorisations pour le projet. Je reviendrai plus en détail sur ce point en fin de réunion.

## L'instruction du dossier

Par Peggy HARLE, Adjointe de l'unité départementale – Responsable de cellule à la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

La DREAL est le service coordinateur de l'instruction du dossier. Il est appuyé par des services contributeurs comme la DDTM (l'eau et le risque inondation) et le SDIS (risque incendie).



La première étape consiste au dépôt du dossier en préfecture. Le service instructeur regarde la complétude du dossier, c'est-à-dire la présence de toutes les pièces prévues par le Code de l'environnement. Également, le service vérifie la régularité des pièces pour pouvoir ensuite émettre un avis critique sur les différents thèmes du dossier. Cette première étape permet de s'assurer que le dossier est prêt pour ensuite être examiné par les services. L'étape suivante consiste à examiner le dossier et consulter plusieurs acteurs en vue d'alimenter la décision finale de la préfecture.

## L'instruction en cours du dossier EMME

En parallèle du développement du projet EMME, la DREAL a régulièrement échangé avec le porteur de projets pour que le dossier soit le plus abouti possible d'un point de vue technique et réglementaire.

Le dossier EMME a été déposé le 8 juillet 2025 et le dossier est déclaré complet depuis le 7 août 2025. Nous sommes donc dans une phase de consultation des acteurs suivants :

- Autorité environnementale
- Conseil national de la protection de la nature



- Agence régionale de Santé
- Commissions locales de l'eau SAGE "Nappes profondes" et "Estuaire de la Gironde"
- Collectivités dans un rayon de 3 kilomètres autour du projet : Parempuyre, Blanquefort, Saint-Louis-de-Monferrand, Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Bordeaux, Ludon-Médoc et Bordeaux Métropole

### **Les prochaines étapes**

La DREAL attend les avis des acteurs consultés. A la remise des différents avis, le projet pourra entrer dans une phase d'enquête publique. L'enquête publique sera unique pour le DDAE et la procédure de Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme (MECDU). Un commissaire-enquêteur (ou une commission d'enquête) sera nommé par le Tribunal Administratif pour cette dernière phase. Le commissaire-enquêteur réalisera des permanences en mairie pour recueillir l'avis du public et le dossier sera consultable par tous. Elle devrait être réalisée d'ici la fin de l'année 2025. Après l'enquête publique, le commissaire a un délai d'un mois pour émettre un avis motivé sur le dossier.

En parallèle des consultations et de l'enquête publique, la phase d'examen se poursuit. Le service instructeur fera un rapport de synthèse et le dossier passera en conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques. La décision sera soit un arrêté d'autorisation avec des prescriptions techniques, soit un arrêté de refus.

### **Le contenu du dossier**

Le Code de l'environnement indique les pièces que le dossier doit contenir :

- La demande formulée par le porteur de projet avec une présentation de ce dernier
- Une description précise et développée du projet
- Des plans
- Des pièces concernant la loi sur l'eau et les espèces protégées
- L'étude d'impact avec l'évaluation de l'impact du projet, de son aménagement, de son exploitation mais également de son éventuelle cessation d'activité : toutes les étapes de la vie d'un projet

Le site est concerné par une directive européenne sur les émissions industrielles. Le dossier contient donc un examen détaillé des meilleures techniques disponibles : les techniques les plus performantes pour réduire les rejets d'eau et les rejets atmosphériques. Le dossier contient également une évaluation de risque sanitaire et un rapport sur l'état des sols. Autre document important, l'étude de danger, avec un niveau d'exigence important pour les sites SEVESO. Des résumés non techniques sont également contenus dans le dossier. Il s'agit de synthèses d'une trentaine de pages qui permettent d'aborder plus facilement les différentes parties du dossier.

Les pièces du dossier sont accessibles au public conformément à la réglementation en vigueur. En 2015 plusieurs événements malveillants ont touché des sites SEVESO français. Pour limiter les risques, l'étude de danger n'est pas diffusée au public mais le résumé non technique est communiqué. Il indique en particulier les zones d'effets des phénomènes dangereux sortants des limites de l'usine.

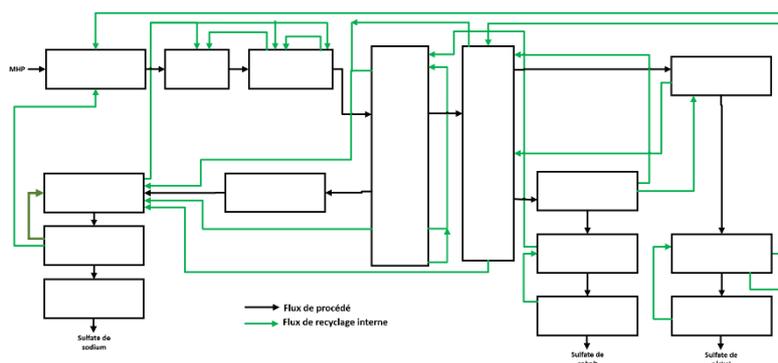
## Le suivi des engagements du projet

Benjamin Enault, directeur développement durable

### L'eau

La consommation nette en eau a continué de baisser. Le procédé a aujourd'hui besoin d'un complément de 19 m<sup>3</sup> par heure (contre 24 m<sup>3</sup> par heure au cours de la concertation préalable). L'eau proviendra majoritairement des eaux de pluie mais aussi de la station d'épuration de Blanquefort en complément. Pour cela, la capacité de stockage des eaux pluviales a été augmentée pour stocker jusqu'à 15 jours de pluie. Au regard de la pluviométrie des 5 dernières années, l'usine pourrait être alimentée entre 50 et 75 % par des eaux pluviales. L'usine serait ainsi autonome entre 6 et 9 mois par an. La Garonne est une solution de secours en cas d'indisponibilité de la station d'épuration de Blanquefort. L'eau acheminée depuis la station d'épuration de Blanquefort sera transportée par camions en dehors des heures de pointe et possiblement la nuit.

L'eau sera majoritairement recyclée et réutilisée au sein du procédé et fonctionnera en boucle fermée comme le montre le schéma ci-dessous. 93 % de l'eau circulera en boucle fermée. Les cases noires illustrent les étapes clés du procédé. Les boucles fermées sont illustrées en vert.



Le rejet serait au maximum de 12 m<sup>3</sup> par heure dans la Garonne.

### Les ressources

La quantité de réactifs a été réduite suite à la suppression de l'étape de pré-traitement. J'ajoute qu'elle pourrait être encore réduite par une autre simplification du process en cours de tests. Les tests en train d'être réalisés permettront de confirmer ce point.

L'usine utilisera, pour partie et dès sa mise en service, des matières premières issues du recyclage des batteries et deviendra ainsi un acteur de la filière. La provenance des matières premières sera flexible pour mixer différentes typologies de matières premières et donc des fournisseurs différents.

### La phase chantier

Enfin, la société EMME prépare la phase chantier. Un groupe de travail associant les différentes communes concernées sera constitué. Un plan de circulation adapté sera réalisé.



## **La réduction des impacts**

EMME s'est engagé à ce que les éléments bruyants soient localisés au sein de l'usine et ne dépassent pas les différents seuils, conformément à la réglementation. Le compresseur est l'élément le plus bruyant au sein de l'usine. Un travail avec les constructeurs est mené pour identifier les impacts des machines et mettre des capots ou des caissons d'insonorisation pour réduire les émissions sonores. Une réduction de 50 à 60 décibels est possible selon les fournisseurs.

La réduction des émissions de poussières est un travail en continu. Il s'agit aussi d'un sujet de santé et de sécurité au travail pour les futurs collaborateurs de la société EMME. Une dizaine de filtres sont présents à toutes les étapes du procédé. Certains ont été rajoutés à l'issue de la concertation préalable.

## **La concertation**

Pour aller plus loin, des fiches thématiques plus précises sont publiées sur le [site internet de la concertation](#). Des newsletters seront également diffusées régulièrement par mail et dans les boîtes aux lettres des habitants de Parempuyre et de Blanquefort.

Au-delà des stands mobiles prévues, une permanence est réalisée tous les premiers et troisièmes mercredis de chaque mois sur le parking de l'Intermarché de Parempuyre.

Un comité de suivi sera mis en place prochainement pour suivre le projet notamment avec les acteurs ayant rédigé un cahier d'acteurs pendant la phase de concertation préalable, quel que soit leur avis sur le projet.

## **L'emploi**

EMME souhaite donner l'opportunité aux riverains de pouvoir bénéficier des emplois créés. Des échanges avec les acteurs de la formation ont été initiés pour bénéficier de la main d'œuvre nécessaire et disponible à la mise en service de l'usine. Par exemple, le Campus M.E.S NA, qui forme pour les métiers de la maintenance industrielle a été rencontré la semaine dernière.

## **Les fouilles archéologiques**

Au même titre que de nombreuses études sont réalisées sur le territoire, des fouilles archéologiques préventives sont imposées par la réglementation. Elles vont avoir lieu en deux temps : en 2025 puis en 2026. A ce jour, l'excavation de la terre, en différentes tranchées, a été réalisée, ce qui explique les tas de terres sur le site. L'excavation a été réalisée sur 5 hectares jusqu'à 1.30 mètre de profondeur.

Il ne s'agit évidemment pas du début du chantier puisque le permis de construire n'est pas encore délivré.



## Temps d'échanges

---

**Remarque de la SEPANSO : « Je suis Florence Bougault, je suis administratrice de la SEPANSO Gironde, l'association environnementale.**

**Quand on cherche à s'implanter et à construire, il y a un proverbe en immobilier attribué à Harold Samuel, qu'on répète trois fois pour bien s'en imprégner en général, l'emplacement, l'emplacement, l'emplacement. Si l'emplacement n'est pas le bon, alors le projet est voué à l'échec. Depuis le début, nous n'avons cessé de le dire ici, l'emplacement n'est pas le bon.**

**Nous sommes en plein plan de risque d'inondation, dans une zone d'expansion des crues, soumise aussi au risque de submersion marine. A moins de déplacer la Garonne, nous resterons dans son lit majeur. Et pourtant... Alors même que les riverains ici se voient interdire d'agrandir une maison, de poser un simple cabanon, c'est ici qu'on projette d'implanter une usine SEVESO. C'est simplement incompréhensible.**

**Je voudrais ce soir à nouveau marteler l'essentiel. Nous ne sommes pas contre tout. Nous ne sommes pas contre l'industrialisation. Nous ne sommes pas contre les batteries. Pas contre le développement industriel ou l'emploi. Nous sommes simplement contre cet emplacement parce qu'au fil des mois, des études, des rendus, des concertations publiques, il n'a jamais été démontré qu'il répondait aux exigences de sécurité : Safety first. C'est la chose la plus importante avant de faire quoi que ce soit qui comporte des risques. Parce que la sécurité et la responsabilité doivent passer avant toute implantation industrielle. Nous sommes pour la culture du risque, pour les zones d'expansion des crues, pour la responsabilisation de tous.**

**Au moment même où l'IGF publie sa première cartographie nationale des risques d'inondation, le 5 septembre 2025, dont la ministre Mme Pannier-Runacher préface le document par une mise en garde claire de la réalité du dérèglement climatique, un décret en faveur du projet est signé sans même évoquer le risque inondation. Comme l'a dit Sébastien Soriano, directeur de l'IGN, c'est une course contre la montre entre le réchauffement climatique qui avec l'augmentation des températures accroît les précipitations et d'autre part les décisions d'aménagement du territoire où il y a une panoplie d'actions mises en œuvre pour pallier ce phénomène. A quoi bon dicter ces principes si on ne les applique pas ?**

**Je voudrais aussi vous alerter sur la communication mise en œuvre autour de ce projet. Une lettre d'information diffusée massivement qui ressemble davantage à un publiereportage qu'à un document neutre. L'utilisation du garant de la CNDP en préface laisse penser à une caution qui ne devrait pas exister. Le mécénat évoqué en page 2 dans ce même document, alors même qu'il n'est ni voté ni délibéré, pose questions.**

**Je rappelle que mécénat et délivrance de permis de construire sont strictement incompatibles, à moins d'avoir été clairement décorrélés. Sur la page d'avant, on parle bien de la modification du PLUi. Nous sommes sur un terrain public, propriété de l'État. Sur ce projet, les éléments sont encore en cours d'instruction par les services compétents et les avis n'ont pas encore été rendus. L'enquête publique n'a**



***pas eu lieu. Cette communication prête à confusion. Elles ne sont pas des conclusions officielles mais des opinions véhiculées par le porteur de projet. Si vous pensez faire de la pédagogie avec vos vrais faux, c'est votre opinion. Le résultat de cette communication est irritant et contre-productif auprès des ruraux.***

***Il est encore l'heure de faire confiance à l'instruction, aux élus locaux et au niveau de responsabilisation que nous devons tous collectivement appréhender s'agissant de ces zones inondables. Pas seulement pour nous, mais aussi pour les générations qui nous suivent. Depuis un an et demi, nous assistons aux mêmes réunions et c'est devenu un rituel. On se croirait dans un Monopoly. On lance les dés, on fait le tour, on demande des subventions, on nous explique que c'est indispensable, qu'on parle de construire, mais le plateau de jeu ne change pas. C'est encore et toujours une zone inondable.***

***Alors ce soir, j'ai envie de dire stop, arrêtons de tourner en rond, pensons à un autre lieu. Ça n'est pas remettre en cause l'industrialisation, c'est ce qui est réclamé depuis le départ : Safety first.***

***Pour finir sur une note positive, je veux aussi vous remercier. Ces deux années ont fait découvrir ce territoire autrement : ses habitants, leur attachement au fleuve, ils sont résilients, mais pas résignés. Ils vous montrent l'exemple. Depuis des mois, ils répètent la dangerosité des lieux parce que, eux, ils savent. Ils les vivent, les débordements. Ils sont sonnés par les décisions qui sont prises sans eux, mais ils sont déterminés.***

***Il reste la question de ce décret pris à une date le 5 septembre qui laisse un peu amer. Évidemment que nous réfléchissons d'ores et déjà aux recours possibles. La culture du risque se construit collectivement. C'est le titre du premier chapitre de la cartographie d'IGN du 5 septembre sur le risque d'inondation.***

***Je vais finir simplement parce que je voudrais rester ce soir à l'essentiel, parce que ce territoire a connu des tragédies, des dommages importants, des tempêtes, parce que ce territoire est très vulnérable pour les années à venir et que ça ne s'arrangera pas.***

***J'aimerais que nous ayons tous une pensée ce soir pour les sinistrés des catastrophes européennes de ces cinq dernières années, et notamment en octobre 2020, Roya et Vésubie en France, 10 morts, 8 disparus. En juillet 2021, Vallée de l'Arc en Allemagne et en Belgique, 243 morts. En mai 2023, Émilie-Romagne en Italie, 17 morts. En septembre 2024, dans la région de Valence en Espagne, 232 morts. Ces drames nous rappellent que l'eau, toujours, s'étale sans nous demander notre avis. Vous pouvez compter sur la détermination de la SEPANSO à défendre, coûte que coûte, les zones d'extension des crues. L'enjeu ne se pose pas, il est évident pour les décennies à venir. »***

***Question d'un habitant de Parempuyre : « Sur ce projet, on va modifier le PLUi. Alors habituellement, la métropole modifie le PLUi toutes les X années. Et ici, on va faire une procédure accélérée. C'est-à-dire qu'on ne respecte pas les règles qui s'appliquent à tout un chacun. C'est le premier point. Le deuxième point, j'ai eu des documents qui parlent des compensations concernant les terrains pour faire des remblais sur 5 hectares, si mes souvenirs sont bons. Et on considère que les terrains***



**agricoles existants sont des terrains de compensation. Moi, je n'avais encore jamais vu ça dans un projet. Donc, on explique comment les terrains agricoles qui existent aujourd'hui sont considérés dans le projet comme des terrains de compensation ? Une autre question, c'est concernant les consultations qui ne sont pas décisives, c'est-à-dire que les communes peuvent être toutes défavorables et le projet peut avoir lieu. C'est surprenant. Et dans les consultations, on demande favorable ou défavorable, mais avec une pression très forte de la métropole pour que ce soit ou favorable ou ne pas répondre. Parce que ne pas répondre, ça équivaut à un favorable. Alors, je suis très surprise et j'attends des réponses sur ces sujets. Et une dernière question pour le porteur de projet. Vous allez remplir les 35 hectares sur 4 à 5 mètres d'épaisseur. On calcule, et je pense que vous allez amener ça par camion, je suppose, à moins que vous me disiez que c'est par le fleuve, et ça correspond à combien de camions, ou combien de bateaux, si c'est par le fleuve. »**

Réponse de EMME : La majorité des remblais sera acheminée par le fleuve comme nous l'avions présenté au cours d'un atelier thématique. Sur la [présentation](#) vous trouverez les détails concernant le nombre de bateaux et le volume à remblayer. Nous n'allons pas remblayer les terrains à 5 mètres de hauteur. Les terrains sont déjà entre 3,50 mètres à 4,20 mètres NGF. Nous allons compléter le niveau existant pour atteindre 5,50 mètres NGF minimum. La surface de remblaiement n'est pas de 35 hectares mais de 17 hectares comme l'emprise de l'usine.

Concernant le mécénat, comme l'a souligné Mme Dubois-Decool précédemment, il s'agit à ce stade d'idées et de propositions (d'ailleurs pas que financières) que l'équipe EMME souhaite revoir avec les parties prenantes du territoire, pour, si nécessaire, les adapter à leurs besoins et contraintes. C'est l'idée de « projet de territoire », qui est de faire bénéficier les communes riveraines des possibilités amenées par le projet. Ce projet de territoire sera mené avec les parties prenantes.

Réponse du GPMB : La modification du PLUi est portée par le Grand Port Maritime de Bordeaux en tant qu'établissement public de l'État. La procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme est une procédure classique. Une concertation a eu lieu sur ce sujet en avril 2024. Elle a été menée de la même manière que pour un autre projet.

**Question d'une participante : « J'ai une première question qui va concerner l'industrie automobile et l'ensemble des perspectives économiques développées et citées dans le décret 2023-2024. Vous partez du principe que l'ensemble des batteries électriques dans l'automobile vont être au nickel et au cobalt. Je vous rappelle que le 8 septembre dernier, le nouveau PDG de Renault a annoncé passer au LFP. General Motors construit sa propre usine de batteries LFP. Stellantis a passé un accord avec KTL pour fabriquer aussi des batteries LFP. Donc, est-ce que vous comptez un jour mettre à jour vos perspectives économiques au regard de l'évolution de l'industrie automobile ? Parce que les ventes de batteries électriques nickel et cobalt, c'est bientôt fini. Donc, implanter une usine pour raffiner du nickel et du cobalt en disant que cette chimie est la chimie de l'avenir, je pense que ce n'est plus le sujet. »**

Réponse de EMME : Le marché des batteries NMC se situe majoritairement en Europe et en Amérique. La Chine s'est davantage consacrée aux batteries LFP. Les prévisions économiques



sont basées sur les analyses et prévisions d'experts qui prennent en compte les différents aspects de ce marché stratégique : techniques, également géopolitiques, etc. La part de marché des batteries NMC prise en compte est d'environ 40 %. Même en prenant en compte une part de marché de 40 %, la production de l'unité EMME (20 000 tonnes de nickel par an), est loin de répondre à la totalité de la demande et aux besoins de la France. La production couvre 30 % des besoins en France, et moins de 10% des besoins en Europe. Rappelons que les batteries LFP ont des capacités de recyclage moindre que les batteries NMC. Cet enjeu de recyclage va croître dans les années à venir. Vous trouverez une [fiche thématique](#) sur le site internet sur ce sujet.

**Question d'un autre représentant de la SEPANSO : « J'avais deux questions. La première, je n'ai pas vraiment bien compris sur le volet environnemental. J'ai entendu que tout allait être respecté, mais pourquoi a-t-on pris un décret de priorité stratégique si ça ne change rien ? Donc j'aimerais bien avoir une petite explication là-dessus. La deuxième, c'est que ces réunions de concertation se suivent et se ressemblent. Chaque fois, c'est un beau développement technique, technologique. Mais comme ça a été dit tout à l'heure, ça n'est pas le fond du problème. Le fond du problème aujourd'hui, c'est le lieu. Ce lieu, on sait très bien qu'il y a des risques de submersion dans le futur. On ne sait pas lesquels. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, les scientifiques nous disent qu'il y a des risques, mais on ne sait pas lesquels. Alors, on se base sur des valeurs centenaires. Aujourd'hui, personne n'est en capacité de prévoir ce qui va se passer demain. Donc le minimum, c'est de ne pas construire dans des zones particulièrement dangereuses. Et la deuxième remarque : si on veut vraiment parler de concertation, demandons l'avis aux gens qui sont concernés. C'est-à-dire que c'est bien de faire des réunions comme ça, c'est gentil, mais est-ce que les politiques sont en capacité de connaître réellement ce que pensent les gens ? Ce sera trop tard lors de l'enquête publique. Les choses sont faites. Donc, en amont, aujourd'hui, demandons l'avis à tous les gens qui sont concernés par ça, s'ils veulent ou pas que s'implante cette usine. »**

Réponse de EMME : Une réunion sur le risque inondation est prévue dans le cadre de la concertation continue où nous vous présenterons, en présence des experts, les simulations et les études réalisées. Elle aura lieu le 28 octobre à Blanquefort. Nous pourrons également parler de la question de déversements accidentels dans la Garonne. Le décret est un outil mis en place dans le cadre de la loi industrie verte. Il donne au projet qualifié PINM une priorité sur certains sujets comme pour le raccordement électrique. C'est notamment le cas à Fos-sur-Mer. Le projet devient une priorité par rapport à d'autres besoins. Nous avons un enjeu de calendrier et cette priorisation est importante pour nos parties prenantes.

Réponse du garant CNDP : La newsletter est essentielle car elle permet à tous les habitants d'avoir l'information directement dans leur boîte aux lettres. Cette information peut être questionnée mais elle est directement transmise aux habitants. Le dispositif a été validé par la CNDP et semble complet pour que tout le monde puisse bénéficier de l'information sur le projet et poser ses questions au cours des réunions programmées ou lors des permanences de la société à Parempuyre.

Réponse de la DDTM : Vous trouvez que le PPRI est laxiste sur votre territoire et qu'il ne prend pas en compte les évolutions liées au changement climatique. Sur d'autres territoires, les



perceptions sont inverses. Pour réaliser un PPRI, un bureau d'études travaille sur la base des scénarios du GIEC et majore les risques identifiés. Cette majoration nous permet de concevoir le PPRI qui servira de base dans l'instruction des dossiers. Le PPRI de la zone est récent, il date de 2022. Il prend en compte les dérèglements climatiques. Concernant la classification PINM, le raccordement Rte est priorisé mais il y a également des dérogations pour les espèces protégées. La séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser) demeure. Également, c'est le signataire du permis de construire qui change mais la procédure reste la même.

***Question d'une élue régionale : « Je suis co-présidente des élus écologistes à la région Nouvelle-Aquitaine. J'avais deux petites remarques. C'est vrai que par rapport au calendrier, de nouvelles lois sont passées en début d'année pour accélérer les choses. De nouvelles procédures sont mises en œuvre avec par exemple, un dossier de plus de 3 800 pages qui doit être examiné par les collectivités. Les collectivités ont le dossier depuis le 7 août. Je crains qu'il n'y ait pas eu grand monde dans les services au mois d'août. C'est un premier point qui me gêne beaucoup. Cette procédure a été lancée en plein mois d'août et ne permet pas de prendre le temps d'assimiler le dossier. Et après, le deuxième point, c'est que bien souvent, dans les documentations du porteur de projet, on a retrouvé le soutien de la région. Ce qui me surprend dans ce décret, c'est le courrier du 21 juillet du président de la région Nouvelle-Aquitaine, ça donne une caution au fait que ce projet passe en intérêt majeur. Moi, je suis élue à la région Nouvelle-Aquitaine. Je suis très surprise, parce que je suis très attachée à la démocratie, qu'on puisse, par un courrier d'un président de région qui n'est pas passé devant une assemblée de 182 élus, classer un projet. Donc ça, ça m'ennuie beaucoup, et j'aimerais beaucoup avoir ce courrier pour voir ce qu'il dit exactement, parce que pour l'instant, on ne le voit pas. »***

**Réponse de EMME :** Il est difficile de déterminer le meilleur calendrier, d'autant que le calendrier dépend aussi de facteurs externes. Pour vous faciliter la lecture du dossier, comme nous l'avons dit, l'équipe EMME est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous indiquer où trouver les éléments dans le dossier.

***Question d'un habitant de Bruges : « Dans cette période de restrictions budgétaires, j'aimerais savoir combien les porteurs de projets attendent d'argent public français ? Bénéfices qui iront directement en Suisse comme on le sait. » projet dans lequel, on le sait, les fruits seront récoltés principalement ?***

**Réponse de EMME :** Le projet a reçu un agrément au C3IV, un crédit d'impôt alloué pour les projets d'avenir pour la transition écologique et/ou souveraineté nationale. Ce crédit a été alloué fin décembre 2024. Le montant est réglementé et en proportion des investissements réalisés. Pour le projet EMME, il est indiqué dans le décret PINM, et est pour un maximum de 150 millions d'euros. La société EMME est immatriculée en France à Bordeaux.

## La mise en compatibilité du PLU intercommunal

par Philippe RENIER, Directeur Général Adjoint – Directeur des Accès

La modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) prévue dans le cadre de l'implantation du projet EMME relève d'une déclaration de projet valant mise en compatibilité du document d'urbanisme.

Les zones jaunes présentes sur la cartographie ci-dessous sont relatives aux zones à urbaniser sur le long terme tandis que les violettes sont immédiatement urbanisables. Ces dernières ont connu une augmentation de 28 hectares et sont uniquement destinées à des activités économiques, tout en prenant compte du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). Enfin, environ 8 hectares seront transformés dans les nouvelles modifications du PLUi en tant que zones agricoles réservoirs de biodiversité.

Mise en compatibilité du règlement

	PLUi Vigueur	DPMECDU	Evolution
US13	8,7 ha	36,8 ha	+28,1 ha
AU99	36,3 ha	0 ha	-36,3 ha
Ab	2,3 ha	10,6 ha	+8,3 ha
Ah	0,2 ha	0,2 ha	0 ha



Sur le plan procédural, la première concertation relative à cette modification du PLUi s'est déroulée en mai 2024, suivie de la publication d'un bilan de concertation le 6 juin 2024, disponible sur les sites du GPMB. Pour plus de clarté et de simplicité pour le public, nous avons décidé de combiner les deux dossiers : la modification du document d'urbanisme et l'autorisation de mise en service de l'usine, la décision pouvant intervenir début 2026.

## Le raccordement électrique du site

par Kilian PIETTE, Chargé d'études concertation / environnement

RTE intervient en tant que maître d'ouvrage indépendant du projet EMME car cela relève d'une mission de service public visant à assurer le transport d'électricité pour le compte de l'Etat français. RTE ne produit et ne commercialise pas d'électricité.

Le projet EMME a sollicité RTE pour répondre à un besoin de puissance de 30 MW, nécessitant un raccordement au réseau public de transport d'électricité. Dans ce cadre, RTE a identifié le



poste électrique existant de Pian-Médoc comme point de raccordement, impliquant ainsi la réalisation d'une liaison tout-terrain d'environ 7 kilomètres entre ce poste et le site du projet EMME.

Les procédures de concertation sont communes avec le projet EMME (phases de concertation préalable et continue et enquête publique), mais RTE bénéficie également d'une concertation spécifique avec les services de l'État, anciennement nommée « Fontaine » et aujourd'hui « Ferracci », sans changement dans le fond de la procédure. D'un point de vue opérationnel, la mission de RTE consiste à mettre à disposition le raccordement afin de permettre le transit de l'électricité nécessaire à la mise en service de l'usine, prévue pour février 2028, les travaux devant débuter après la finalisation des instructions en juin 2026.

En tant que société de service public, RTE est strictement régulée : l'élaboration des tracés se fait dans le respect des contraintes techniques et environnementales et après concertation avec le public. Une aire d'étude a été définie pour déterminer le fuseau présentant le moindre impact, qui, une fois validé par le Préfet, constituera le tracé détaillé définitif. Le fuseau de moindre impact correspondant sera soumis au Préfet le 25 septembre prochain, puis publié, ouvrant la voie à l'établissement du tracé de détail.

## **Préparer les retombées pour le territoire**

par Sylvie DUBOIS-DECOOL, directrice générale EMME

---

Le projet EMME se veut un projet de territoire. Le 12 mai, Antonin BEURRIER avait souligné les bénéfices attendus du projet ainsi que les engagements associés. Parmi ces bénéfices figure la contribution à la recherche, un aspect important pour l'équipe projet. Le site du projet envisagé comprendra en effet non seulement une usine de production de sulfate de nickel et de cobalt, mais également un laboratoire certifié, destiné à devenir une référence en matériaux critiques, avec pour objectif de développer la filière des batteries. À travers ce laboratoire, nous entendons stimuler l'innovation dans la filière des matériaux critiques et établir des collaborations avec l'ensemble des acteurs scientifiques et industriels, notamment le CEA Aquitaine, le CEA Tech et Syensqo, ainsi qu'avec les 85 partenaires de la filière batteries présents en Nouvelle-Aquitaine, et renforcer avec eux la recherche et l'innovation en profitant d'avoir une usine sur place, qui permet de tester et vérifier sur place et même générer certaines idées.

Le deuxième point concerne le soutien à la sous-traitance et à l'emploi. Le projet devrait générer environ 500 emplois, dont 200 sur le site et 300 chez les partenaires sous-traitants. EMME souhaite lancer rapidement des programmes de formation pour développer des compétences locales dans le domaine de la chimie, en particulier sur les matériaux critiques, dont la maîtrise de fabrication et les compétences associées sont actuellement majoritairement en Chine. Des formations universitaires et professionnelles, ainsi que des dispositifs de reconversion, seront ainsi mises en place en collaboration avec les organismes de formation régionaux. Parallèlement, les emplois incluront également des postes dans des filières plus classiques, tels que maintenance, soudage et entretien, en lien avec les agences et missions locales de l'emploi afin de diffuser l'information dès 2026, après avoir reçu les autorisations du projet. En matière de sous-traitance, il est estimé environ 30 millions d'euros annuels d'achats



en biens, services et consommables, dont une large part approvisionnée localement, créant ainsi des opportunités pour les entreprises régionales. Enfin, le projet entraînera une augmentation estimée de 20 % du volume d'activité portuaire existant, générant des emplois dans le secteur portuaire et contribuant au dynamisme économique de la région.

Le troisième point est la contribution à la fiscalité locale. Comme indiqué précédemment, et sans changement par rapport aux chiffres communiqués, le projet devrait générer une contribution globale d'environ 20 millions d'euros, en impôt sur les sociétés, charges sociales, taxes locales ainsi que les redevances et autres contributions versées aux collectivités. Comme il a déjà été précisé, ce chiffre est une estimation faite par les équipes EMME, et qui n'a pas encore été validé avec les services de l'état compétents.

Enfin, EMME souhaite contribuer de manière volontaire et non systématique à l'animation du territoire. Le « projet de territoire » se traduit par des initiatives telles que le soutien à des activités sportives, sociales ou éducatives, ainsi que la participation à des budgets d'entretien d'espaces publics, etc. La société étudie également, en collaboration avec les parties prenantes, la possibilité d'instaurer une navette fluviale reliant le site du projet à Bordeaux et, potentiellement, au-delà, en s'inspirant des dispositifs déjà existants dans la région. Enfin, EMME propose de profiter de la phase chantier pour mettre en place des espaces récréatifs le long des berges par exemple. Ce sont là des propositions, sans caractère obligatoire, qui s'inscrivent dans une démarche d'accompagnement local, et qui seront discutées, amendées si nécessaire avec les communes et personnes locales concernées. L'objectif est d'identifier les besoins des acteurs locaux, à vérifier si les propositions de EMME peuvent y répondre et, le cas échéant, à adapter les initiatives en conséquence.

EMME souhaite également rencontrer les personnes en direct afin d'échanger sur le projet, dans une démarche d'écoute active. Sur le terrain, ces échanges prennent la forme de forums, de stands mobiles ou de permanences, notamment sur le parking d'Intermarché, ainsi que de discussions avec les riverains. Ces interactions confortent l'utilité et la pertinence de l'approche déployée.

Concernant le calendrier, deux dates sont à distinguer. La première concerne la situation actuelle et le démarrage de la concertation continue. Le second se projette jusqu'en 2029, année à laquelle EMME souhaite atteindre la production à cadence nominale.

Entre les deux, nous prévoyons la construction à partir de mi-2026, sous réserve des autorisations nécessaires, jusqu'à mi-2028, soit une durée d'environ deux ans. La mise en service de l'installation sera lancée en parallèle de la finalisation des travaux de construction, et inclura les tests de montée progressive en cadence. Les sulfates de nickel et de cobalt de qualité batterie sont en effet des produits haut de gamme nécessitant des tests pour atteindre à la fois la qualité batterie et la pleine capacité de production. La période de montée en cadence est estimée entre neuf et douze mois. Il s'agit bien entendu d'un calendrier prévisionnel, mais il constitue la feuille de route qui guide et motive l'action au quotidien de l'équipe projet.

## Temps d'échanges

---

***Question d'un habitant de Parempuyre : « Bonsoir, j'ai plusieurs questions à formuler. Tout d'abord, je souhaiterais obtenir des précisions concernant la question de la compensation, qui n'a, à mon sens, pas encore été traitée. Ensuite, en ce qui concerne RTE, nous nous approchons d'un an avant le démarrage du projet, et il m'étonne que le tracé définitif ne soit pas encore précisé, alors qu'une large portion de la commune de Parempuyre sera impactée par ce chantier. En consultant les documents présentés, on constate que le creusement, le passage du câble et les effets induits par la ligne de haute tension, cumulés à l'existant, peuvent avoir des implications importantes. On nous assure qu'il n'y a pas de danger, ce qui est sans doute exact, mais le projet ne prend en compte que les ajouts prévus et non l'existant, ce qui soulève des interrogations.***

***Troisièmement, concernant la partie environnementale du projet, en tant que conseiller municipal, j'ai reçu les documents relatifs à la délibération à peine dix jours avant le conseil municipal, alors qu'ils sont arrivés en mairie le 7 août. Le traitement d'un dossier de plus de 3 000 pages dans un délai aussi restreint rend difficile une prise de décision éclairée et peut nuire à la représentation du conseil municipal, même si certaines évolutions sont positives.***

***Enfin, plusieurs questions techniques concernant l'eau restent en suspens. J'aimerais comprendre clairement l'utilisation de l'eau dans le procédé de fabrication, notamment la provenance de l'eau de pluie, de l'eau de la Garonne et celle issue de la station d'épuration. Plus spécifiquement, comment l'eau extraite du MHP circule-t-elle dans le processus sans jamais être en contact avec le nickel et le cobalt, alors que votre schéma indique des traits verts représentant cette circulation ? Concernant l'eau de pluie, vous évoquez une capacité de stockage, mais si un épisode pluvieux exceptionnel survient (par exemple 100 mm sur 14 hectares), ce volume serait largement supérieur aux réserves des cuves. Je souhaite savoir comment un afflux aussi important serait géré, et si l'évacuation vers la Garonne passe par une station d'épuration et un contrôle environnemental, ou s'il s'agit d'un écoulement direct prévu pour respecter un débit constant, alors que normalement toute l'eau de la zone devrait rester confinée. »***

**Réponse de EMME :** Le volume de stockage actuellement prévu s'élève à environ 6 000 m<sup>3</sup>, soit une capacité supérieure aux exigences du Code de l'urbanisme, qui impose de dimensionner les installations pour une pluie de référence sur vingt ans. À la demande de la DDTM, nous avons basé nos calculs et simulations sur l'hypothèse d'une pluie trentennale, et avons ajouté un volume complémentaire permettant de prendre en compte des épisodes pluvieux plus intenses. Le dimensionnement global est donc calibré pour gérer une pluie centennale. Concernant les calculs, nous nous appuyons sur des données météorologiques réelles intégrant les scénarios les plus défavorables, ce qui nous assure de disposer de la capacité nécessaire. Il faut également rappeler que ces bassins sont conçus pour fonctionner en continu : ils se remplissent et se vidangent de manière contrôlée, garantissant ainsi une régulation permanente. Concrètement, les bassins assurent une capacité de 6 000 m<sup>3</sup>, à laquelle s'ajoutent environ 600 m<sup>3</sup> supplémentaires en rétention, correspondant à quinze jours de consommation de l'usine.



Cette vidange régulée répond à une obligation fixée par le plan d'urbanisme : toute surface imperméabilisée doit être compensée par un dispositif capable de capter l'eau de pluie et de la rejeter à un débit maîtrisé, afin d'éviter tout impact sur les zones environnantes. Le système repose sur une double logique : un volume de compensation réglementaire, dimensionné pour les besoins hydrauliques du site, et un volume de stockage spécifique à l'usine, situé en partie basse des bassins, grâce à une conception où le point de vidange est volontairement surélevé. Le procédé est de l'hydrométallurgie, il fonctionne donc avec de l'eau. Le rejet est constitué seulement de flux qui ne sont pas en contact avec le nickel.

Réponse de RTE : Le tracé définitif n'est pas encore connu en raison de la méthodologie de conception. RTE a bien évidemment vérifié que différents tracés sont possibles et réalisables dans le fuseau de moindre impact proposé. La plénière de concertation « Fontaine » permettra de soumettre un fuseau de moindre impact au préfet et aux parties prenantes. Après validation de ce fuseau, RTE établira le tracé de détail qui sera soumis une dernière fois via la consultation des maires et gestionnaires de services. L'élaboration du raccordement repose sur l'appréciation de plusieurs impacts, autant de ceux humains que ceux environnementaux. Il est possible de faire des lignes aériennes mais ce n'est pas notre volonté dans le cas présent pour éviter plusieurs impacts. Il est également possible de traverser la Garonne mais nous avons préféré éviter cette solution pour réduire les impacts. Une fois le tracé défini, nous réaliserons un plan de circulation adapté avec les communes et les services concernés. Concernant les effets cumulés, nous devons également contribuer à l'étude d'impact du projet qui prend en compte les incidences cumulées. En l'occurrence, il n'y a pas d'impacts cumulés.

Réponse du GPMB : Les espaces de compensation sont prévus à proximité immédiate du site, sur des terrains du GPMB où il y a encore de l'activité agricole. Nous avons prévu de compenser sur 14 hectares. Nous avons proposé aux agriculteurs de participer à l'entretien de ces mesures compensatoires.

Réponse de la DDTM : La démarche ERC consiste à réaliser un diagnostic sur l'ensemble des terrains impactés par le projet. Les mesures compensatoires peuvent être de plusieurs natures. Concernant les espèces protégées et la destruction d'habitat, la création d'un nouvel habitat peut être réalisé. Concernant les zones humides, elles peuvent être recrées et idéalement dans le même bassin versant. Concernant les espaces forestiers, il est demandé de replanter des arbres s'il y a eu du défrichement. Enfin, concernant les terrains agricoles, une compensation collective est mise en place. Au-delà d'un certain seuil départemental, le porteur de projet est obligé de réaliser des compensations agricoles collectives, c'est-à-dire d'abonder un fond pour financer la filière.

À noter que, dès le début de cette intervention qui s'annonçait favorable au projet, un certain nombre d'opposants au projet ont ostensiblement et bruyamment quitté la réunion.

***Remarque d'une participante : « Cette usine est indispensable, car tout en mettant sa pierre dans l'édifice de l'atténuation du réchauffement climatique, elle permet la création de nombreux emplois, tout en participant à la reconquête de notre souveraineté industrielle et peut-être par-là, la possibilité de maintenir notre vécu, ici, dans un monde de paix. C'est une usine d'intérêt général d'autant qu'elle répond également à l'intérêt général des collectivités locales pour reprendre, en partie, une proposition déjà formulée auprès des garants lors de la précédente concertation. Proposition reprise par ceux-ci dans leur rapport aux pages 30 et 31.***



***Il s'agit de revivifier notre territoire en matière d'économie après le départ de Ford. D'ailleurs, à l'image de ce qui se fait à Mérignac et au Haillan autour de l'aéronautique (pôle de la mobilité mécanique, d'origine fossile), pourquoi ne ferions-nous pas, sur le secteur Parempuyre-Blanquefort, un pôle industriel autour de la chimie (autour de la mobilité électrique) : un pôle de la fabrication de piles, de batteries d'autant qu'est déjà installée sur ce territoire l'usine « HDF », « Hydrogène de France » ?***

***Et pourquoi ne pas également y fabriquer, sur les anciens terrains Ford, des batteries avec ces piles d'autant, comme le dit Alain Rousset, président de Région, dans le « Sud-Ouest » du samedi 13 septembre (page 6) : « Les méga factory de batteries dans le nord de la France font flop » ? Ce qui permettrait également une augmentation supplémentaire quant à l'activité portuaire. Cette fabrication, concomitante et de proximité piles-batteries était déjà une proposition que nous portions, le Parti Communiste, en 2008.***

***Brièvement, pourquoi, ne pas, également, profiter de l'arrivée de cette usine pour répondre aux besoins de l'ensemble des populations locales en termes de santé, de loisirs, de bien être, d'une meilleure qualité de vie ? Installation d'une crèche ? D'un centre médical digne de ce nom ? Aménagement de plages au niveau des gravières, de lieux de loisirs, des lieux de fraîcheur, réchauffement climatique oblige ? Etc etc. Liste non exhaustive sur cet aspect social, sociétal en termes de propositions.***

***Autre point : l'aspect finance. Il serait bien que le comité de suivi qui sera mis en place ait une attention particulière sur ce sujet en termes de transparence sur les données relatives aux aides publiques, de rationalisation des aides, de responsabilisation de l'entreprise sur la conditionnalité des aides et le versement des dividendes, d'évaluation des aides publiques. En résumé, que soient appliquées les recommandations de la Commission d'Enquête Sénatoriale (février à juin 2025) sur « l'utilisation des aides publiques aux grandes entreprises et à leurs sous-traitants », commission dont le rapport a été adopté à l'unanimité le 1er juillet dernier, le rapporteur étant le jeune député communiste, Fabien Gay.***

***Enfin : notre indépendance en matière de fabrication de batteries est un enjeu extrêmement important en termes de souveraineté industrielle. Le suivi des piles et donc des batteries et des voitures qui les utilisent est indispensable. Y réfléchir dès maintenant est absolument nécessaire. Tout d'abord, il s'agit de prioriser l'utilisation de celles-ci pour la construction massive de petits véhicules électriques (avec des aides aux particuliers selon leurs revenus). Ensuite, ces piles contenant des matériaux rares et chers, il s'agit de ne pas "perdre leur trace" afin de pouvoir les recycler avant qu'elles ne s'externalisent trop loin et deviennent irrécupérables. Également afin d'éviter, dans quelques années, que ne se développe un « cobalt trafic » de grande ampleur. Peut-être en étoffant et en diversifiant le Service des Douanes ? Ou en créant un autre Service Public adéquat ? A projet innovant, réponse et cadre innovants.***

***C'est à ce prix que nous pourrons maintenir notre indépendance industrielle. »***



**Questions d'un habitant de Parempuyre : « Trois questions à poser. Savoir si, dans l'état de la procédure, la commune du Pian Médoc sera consultée, ou est consultée, parce qu'elle est quand même concernée par le raccordement. Également, concernant les risques d'inondations : est-ce que les communes du Médoc et de Macau, ont été prises en compte ? Certaines dispositions avaient été prises sur le territoire de la communauté urbaine de Bordeaux et qui avaient plus ou moins entraîné des débordements de digues sur les communes de Ludon et Macau. Donc je souhaiterais savoir si effectivement ces communes ont été ou seront consultées. D'un autre côté, si jamais cette usine est réalisée, la commune de Parempuyre changera de dimension. Il faudrait une étude de toutes les retombées dont bénéficiera la commune. Également, quelles sont ou quelles seraient les mesures d'accompagnement de Bordeaux Métropole vis-à-vis de la commune de Parempuyre ? Si on échange les dimensions, il peut y avoir un certain nombre de charges induites. On a vu sur des grands projets qui ont été réalisés sur les territoires de Bordeaux Métropole où certaines communes ont été accompagnées avec un certain nombre de contributions et autres sous forme de travaux. »**

**Question d'une habitante de Pampuyre : « Personnellement, je voudrais revenir sur certains points qui ont été soulevés. Les trois méga-factories du Nord demandent en ce moment une rallonge de subventions de plusieurs millions d'euros à l'Europe pour se maintenir à flot. Trois méga-factories sur le nord de la France. Et ils ont déjà reçu des subventions. Il y en a une, le North Pole, qui, elle, avait posé le bilan en 2025, en mars 2025. Et une autre en 2024. Les méga-factories du Nord sont un flop, ce n'est pas moi qui le dis, c'est Alain Bousset lors de son discours de rentrée, ce qui ne tardera peut-être pas à être le cas pour EMME qui va dépendre des entreprises et des méga-factories du Nord. C'est pour moi une utopie de penser que la raffinerie EMME puisse dégager des profits face à la mondialisation. Ce sera à coût, elle aussi, de subventions qu'elle pourra sortir la tête de l'eau. Qui dit subventions dit argent public, dit creusement des déficits. On continue. Ce constat, je ne le fais pas sans preuve. Dans un document concernant la raffinerie de Sandouville, en France, ils disent ceci : Malgré un procédé industriel performant, le site fait face à des pertes récurrentes et structurelles, accentuées en 2023 par la baisse des prix de vente et l'inflation des coûts. L'atteinte d'une situation bénéficiaire n'est pas envisageable dans la configuration actuelle en raison de la forte surcapacité de production de nickel à moindre coût en Chine et en Indonésie. Pour assurer la viabilité de l'usine et préserver les compétences et les emplois existants, un repositionnement est donc devenu nécessaire. Deuxième point très important qui a été soulevé dernièrement, c'est qu'aucune industrie de renom ne participera à ce projet. Cela aurait dû mettre la puce à l'oreille de tous nos décideurs politiques. Et bien non, la pression politique du gouvernement a primé sur le principe de précaution. La société mère est en Suisse. Sur les inondations, un dossier carrément stupéfiant, on nous parle d'augmentation probable du niveau de l'eau et de la vague qui en résultera au nord et au sud du projet. Et on nous affirme qu'aucun impact sur les habitations n'aura lieu. Comme quoi, dans les modélisations, on introduit les données que l'on veut. Je vous rappelle que plusieurs secteurs de Parempuyre classés en zone inondable sont disséminés et se trouvent en ligne directe au sud et au nord de ce projet.**



***Vous expliquerez comment aux habitants de ces quartiers, à la prochaine alerte, que la modélisation n'avait pas prévu ce cas de figure. Le terrain est une cuvette, champ d'expansion de la crue. Et des crues, il y en a eu beaucoup sur Parempuyre. Vous faites aussi des lois, des décrets, des recommandations de toutes sortes pour inventer une immonde raffinerie à subvention. »***

Réponse de EMME : L'activité actuelle de la raffinerie de Sandouville consiste à raffiner du nickel pour d'autres activités, notamment métallurgiques. Sibanye Stillwater a décidé de se repositionner précisément dans le nickel pour l'automobile. Des informations sont disponibles dans le dossier de concertation de leur projet de reconversion vers cette activité de nickel pour pCam.

Nous avons des partenaires industriels de renom. Les discussions sont à ce jour confidentielles. Enfin, concernant le sujet sur l'inondation, les modélisations ont été présentées lors des réunions et ateliers de la concertation préalable. Elles ont été validées par deux cabinets d'études. Nous avons proposé une rencontre le 28 octobre pour répondre aux questions. Nous vous invitons à venir à la réunion.

Réponse de la DREAL : La consultation des communes se fait par rapport à un rayon d'affichage en fonction des rubriques d'installations classées : 3 km pour le projet EMME. Les communes concernées sont Parempuyre, Blanquefort, Saint-Louis-de-Monferrand, Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Bordeaux, Ludon-Médoc et Bordeaux Métropole. Concernant le raccordement RTE, l'association des communes concernées sera réalisée dans le cadre de la concertation Fontaine.

***Intervention de Alerte Seveso Bordeaux Métropole : « Cette zone, nous sommes venus pour cette zone. Grâce à une intervention magique, comme le dit le maire d'Ambarès, il y a ce décret, ce décret PINM, qui permet de consolider toutes les règles urbanistes et environnementales. Donc ce qu'il faut que nous soyons convaincus, c'est que nous avons une alliance politique et économique contre nous. On va se battre jusqu'au bout. Parce que, pour l'instant, tous les élus, ou presque tous les élus, se sont moqués de ce qu'ont dit les citoyens. 25 000 votes sur une pétition, donc ça fait peut-être plus de 5 à 6 000 personnes puisqu'ils sont considérés par foyer, 650 contributions par foyer, ça fait 1000 personnes, ça fait des quantités, des milliers de personnes qui sont concernées par le projet et qui ne veulent pas de ce projet sur cette zone-là. Je considère que maintenant, Parempuyre, c'est vendu. On va l'appeler Parempuyrenickel. Parempuyre va recevoir 100 000 euros par EMME. C'est vendu. Alors que les Berges de Garonne, j'ai le souvenir qu'un précédent maire avait voulu acheter la maison que j'habite à Port-la-Grange. S'il l'avait achetée, je pense que nous n'aurions jamais eu le projet EMME parce que lui, il aime les zones inondables. Alors maintenant, je dois vous dire que tous les discours, tous les écrits qui ont été faits par la communauté urbaine, par tous les maires, Bordeaux-Métropole, etc. C'est du pipeau et nous ne croyons plus aux discours des politiques. Nous sommes maintenant vaccinés. Nous y avons cru. Simplement, le projet que vous avez présenté est parfait sur le papier. J'espère que les représentants de l'État qui ont écrit ça ne sont pas dupes qu'il y a un certain nombre de données qui sont erronées. J'espère qu'ils vont prendre en compte le risque inondation. On nous a certifié qu'on prenait en compte le PPRI. Moi-même, j'ai vu des spécialistes qui ont travaillé sur l'inondation qui m'ont dit « Madame, si le préfet est d'accord, vous aurez n'importe quoi sur cet endroit ».***



***Alors, c'est donc un dossier politique. Alain Rousset, qui dit qu'il ne veut pas être piloté par des décisions de Paris, qu'est-ce qu'il fait en acceptant EMME et en répondant par une lettre que les élus du Conseil Général n'ont pas vue ? Tout le monde, maintenant, tous les élus ont le doigt sur la couture du pantalon pour obéir. Monsieur Bobet, vous avez dit que l'atteinte aux terres agricoles faisait 0,01 %. Mais je peux lui dire que l'emploi que vous nous promettez, ça va faire 0,02 % de l'emploi actif de Bordeaux-Métropole. Faut-il se battre pour 0,02 % ? Faut-il, je dirais, vendre une zone humide que tout le monde connaît et que tout le monde apprécie ici, et qui est l'étendard de Parempuyre, son logo ? Donc, pour terminer, je peux vous dire que notre association et le collectif sont déterminés à aller jusqu'au bout. »***

Réponse de EMME : Nous sommes à votre écoute pour échanger avec vous.

## **Conclusion**

---

### **Patrick BOBET, conseiller délégué aux nouveaux grands projets industriels de Bordeaux Métropole**

*Bonsoir à toutes et à tous,*

*Ce n'est pas un politique qui va vous répondre. Je ne suis pas un politique, je suis désolé, je suis maire d'une commune et j'ai eu un métier pendant très longtemps qui n'était pas un métier politique. J'ai la mission de m'occuper de ce dossier à Bordeaux Métropole. Une commission se réunit demain autour du projet. On ne nous demande pas si nous sommes pour ou contre le projet. On nous demande simplement notre avis sur la demande d'autorisation environnementale. Ce n'est pas la même chose.*

*Le prochain conseil métropolitain aura lieu le 26 septembre. Nous allons poser beaucoup de questions et demander des garanties très précises sur le projet avant tout changement. Vous avez évoqué largement le risque inondation, la gestion de l'eau, le trafic routier.*

*Je voulais surtout vous remercier toutes et tous pour votre civisme. Je trouve que les réunions publiques ne sont jamais simples. Il y a les pour, les contre et les indécis. C'est toujours compliqué. Je trouve que cette réunion s'est très bien tenue. Merci, M.Thornary, parce que vous êtes aussi pour quelque chose. Merci aux porteurs de projets qui répondent directement aux questions. Je crois qu'il faut aussi être capable d'écouter les autres. Même si on n'est pas d'accord avec eux, c'est intéressant d'écouter. Et parfois, les opinions évoluent.*